

**AIDE A UNE NOUVELLE AFFECTATION**

Prestation versée une seule fois dans la carrière

**Pour l'année scolaire en cours**

**Pour bénéficier de l'aide à une nouvelle affectation, au premier jour de la rentrée scolaire, vous devez :**

- Etre affecté(e) **à titre provisoire ou à durée déterminée** à plus de 50 kilomètres de votre domicile,
- **Justifier de frais kilométriques ou de frais de déménagement,**
- Ne pas percevoir d'indemnité de changement de résidence, ni d'indemnités de sujétions spéciales,
- Ne pas être éligible aux autres dispositifs interministériels d'Aide à l'Installation des Personnels (AIP ou AIP VILLE) ou d'aide à l'installation du Comité Interministériel de la Ville (CIV).

<input type="checkbox"/> PUBLIC	<input type="checkbox"/> PRIVE	(1)	<b>DEMANDEUR</b>
Nom d'usage			
Nom de jeune fille (pour les femmes mariées)			
Prénom			
Date de naissance			
Lieu de naissance			
Situation familiale du demandeur (1)			<input type="checkbox"/> Célibataire <input type="checkbox"/> Marié(e) depuis le..... <input type="checkbox"/> Veuf(ve) depuis le..... <input type="checkbox"/> Pacsé(e) depuis le..... <input type="checkbox"/> Vie maritale depuis le..... <input type="checkbox"/> Séparé(e) depuis le..... <input type="checkbox"/> Divorcé(e) depuis le.....
Adresse personnelle			
Tél. personnel et mail			
Profession			
Nom établissement			
Adresse du lieu d'exercice			
Tél. professionnel			
Code établissement (RNE)			

(1) cocher la case correspondante

**Pièces justificatives à joindre**

- Copie de l'arrêté de nomination et du procès-verbal d'installation,
- Dans le cas d'un agent justifiant de frais de déménagement :
  - un justificatif de domicile antérieur et un justificatif de domicile actuel (factures d'électricité, de gaz, de téléphone fixe) ou attestation d'hébergement à titre gratuit,
- Dans le cas d'un agent justifiant de frais kilométriques :
  - un justificatif du domicile actuel (facture d'électricité, de gaz de téléphone fixe) ou attestation d'hébergement à titre gratuit.

**AIDE A UNE NOUVELLE AFFECTATION**

**Pour l'année scolaire en cours**

Public     Privé (1)

**ATTESTATION SUR L'HONNEUR**  
(à remplir obligatoirement)

Je soussigné(e),

NOM et PRENOM du demandeur : .....

- certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés ci-dessus,
- déclare ne pas bénéficier de l'aide à l'installation des personnels (AIP, AIP VILLE, AIP CIV).

Fait à ..... le .....

Signature du demandeur

**Important** : ne pas agraffer les documents

**(1) Cocher la case correspondante**

La loi rend passible d'amende et/ou d'emprisonnement quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations (article L.554-1 du code de la Sécurité Sociale et article 150 du Code pénal). L'organisme débiteur peut vérifier l'exactitude des déclarations qui lui sont faites (article L.583-3 du code de la sécurité sociale).

## **PIECES A JOINDRE OBLIGATOIREMENT**

Lors de la première demande dans l'académie **ou** en cas de changement de situation :

- Un relevé d'identité bancaire original comportant le nom, prénom et adresse du demandeur
- Une photocopie complète du livret de famille tenu à jour (parents et enfants)

Lors de la première demande de l'année en cours :

- Une photocopie du dernier bulletin de salaire
- Une photocopie du contrat de travail (d'une durée de six mois minimum de l'année de demande pour tous contractuels de droit public rémunérés sur le budget de l'état)

---

Le dossier **complet** et **dûment rempli** est à envoyer **par voie postale** à l'adresse ci-dessous :

**Direction des Services Départementaux de L'Education Nationale de la Loire Atlantique**

**Service Académique d'Action Sociale - 8 Rue du Général Margueritte**

**BP 72616 - 44326 NANTES CEDEX 03**